

**L'Isle-sur-la-Sorgue****CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2026****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****N° DEL2026-002 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	25	28

L'an deux mille vingt-six, le 03 février, le Conseil Municipal légalement convoqué 28 janvier 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

**Présents :**

M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Claire USCLAT, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Brigitte BARANDON, Mme Valérie CANILLAS, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Jérôme CAPDEVILLE, Mme Christiane BAUDOUIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Frédéric CHABAUD, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT.

**Absents non excusés :**

Mme Andréa TALLIEUX, M. Serge FUALDES, M. Vasco GOMES, Mme Marine VULPIAN, M. Nicolas VALIENTE.

**Procurations :**

Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, M. Jean-Gabriel OLIVIER donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Sabine PLANEILLE donne pouvoir à M. Denis SERRE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur OUDARD Alain

**Rapporteur :** Monsieur Alain OUDARD, Conseiller Municipal

En application de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs et emplois permanents, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire afférente à ces emplois.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3, R. 2313-8,
- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1,
- Vu le budget de la commune,
- Vu la délibération DEL2025-095 en date du 2 décembre 2025 portant modification du tableau des effectifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 15 janvier 2026

Vu l'avis favorable de la commission des finances - affaires générales du 26 janvier 2026,

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes libérés par des départs en retraite ou par mutation,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'attaché principal afin de nommer la fonctionnaire recrutée dans le cadre de la procédure de recrutement lancée pour le poste de Directeur adjoint du Pôle Enfance Famille,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe à la suite de la nouvelle organisation liée au départ en retraite du directeur de l'école de musique,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste technicien principal 1<sup>ère</sup> classe afin de nommer la fonctionnaire recrutée dans le cadre de la procédure de recrutement lancée pour le poste de responsable adjoint population,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste de technicien afin de nommer le fonctionnaire recruté dans le cadre de la procédure de recrutement lancée pour le poste de responsable propriété urbaine,

Considérant qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique afin de pouvoir procéder au recrutement d'un ASVP,

Article 1 : d'approuver la modification du tableau de l'effectif du personnel territorial à compter du 5 février 2026 comme suit :

Nombre de postes créés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
1	Attaché principal	Temps complet
1	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 15h
1	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Technicien territorial	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps complet

Nombre de postes supprimés	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL/semaine
3	Agent de maîtrise	Temps complet
1	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 13h
1	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**L'Isle-sur-la-Sorgue, le 3 février 2026**

Monsieur OUDARD Alain  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 04 février 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).  
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).